

PROCES VERBAL

L'an deux mil seize, le lundi 21 novembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier
Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. BEAUCAMP Benoît, M. DELAHAYE
Thomas, M. DEMAREST Jacques, M. FONTAINE Mathieu, M. ROGER Jérémy, M.
TORCHY Cédric.

Etaient absentes excusées : Mme EDDE Noémie, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme
LORMEE Céline

M. POINTEL Daniel est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

1 – REFERENDUM LOCAL POUR LE PROJET EOLIEN

LE CONSEIL MUNICIPAL de LA HOUSSAYE BERANGER,

VU la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 instituant le référendum décisionnel ;

VU la loi organique du 1^{er} août 2003 ;

VU la loi du 13 août 2004 modifiée ;

VU le décret du 4 mai 2005 ;

VU les articles LO.1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles R.1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le projet de développement Eolien sur le territoire de la Commune de LA HOUSSAYE BERANGER, prévoyant l'implantation de 6 éoliennes sur le territoire de LA HOUSSAYE BERANGER,

VU la présentation faite par VOL-V en réunion Publique en date du 17 octobre 2016

VU le rapport de Monsieur le Maire,

Le 17 octobre 2016 la rencontre a démarré par la présentation du projet mais les débats ont très rapidement pris place. Les Houssayens présents n'ont pas pu poser toutes leurs questions, notamment sur l'aspect visuel, la baisse des valeurs immobilières et le bruit. En effet, une minorité du public présent s'est dit être contre l'implantation des éoliennes sur notre commune.

Enfin, il est important de préciser que ce projet est actuellement à la phase de pré-études, menées sur la base de la réflexion et du dialogue avec l'entreprise VOL-V, puis la phase d'instruction avec notamment la mise en place d'enquêtes publiques.

Monsieur le Maire souhaite suivre la volonté des HOUSSAYENS, c'est pourquoi, il propose de mettre en place un référendum d'initiative local afin de connaître l'opinion des habitants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, DECIDE :

Par 11 voix pour :

- **d'autoriser Monsieur le Maire** à lancer un référendum d'initiative locale portant sur l'implantation de 6 éoliennes sur le territoire de LA HOUSSAYE BERANGER;
- **de fixer la date** au dimanche 29 janvier 2017 de 8 heures à 18 heures ;

- qu'il se déroulera à la Mairie de LA HOUSSAYE BERANGER ;
- que le bureau de vote unique sera constitué ;
- de convoquer les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune (arrêtée au 29 février 2016) selon les dispositions des articles L9 et suivants du code électoral ;
- de soumettre la question suivante au vote des électeurs : "Etes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes sur la commune de LA HOUSSAYE BERANGER ?"
- que la réponse des électeurs ne pourra être que « oui » ou « non » ;
- que le projet soumis à référendum local sera adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés. Si l'une des deux conditions n'étaient pas réunies, le référendum d'initiative locale n'aurait alors qu'une valeur consultative puis il appartiendra alors au conseil municipal de se prononcer sur le projet de développement Eolien sur le territoire de la Commune de LA HOUSSAYE BERANGER prévoyant l'implantation de 6 éoliennes.

2 – RENOUELEMENT CONTRAT DE MME NIGAUD CELINE

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de Mme NIGAUD Céline au poste d'assistant de bibliothèque.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le renouvellement du contrat pour une durée d'un an à partir du 1 décembre 2016.

L'agent relève du régime général de sécurité sociale et de l'Ircantec. Il est soumis à la CSG et au RDS.

La rémunération est fixée à 3/35^e de l'indice brut 330 majoré 316.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Projet école : M. le Maire fait le point sur le branchement eau.
- b) Bibliothèque : Règlement intérieur
- c) M. le Maire informe le conseil municipal que le siège de l'association LAKOTA COUNTRY est dorénavant à LA HOUSSAYE BERANGER.
- d) Les vœux du Maire auront lieu vendredi 13 janvier 2017 à 20h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 19h40